

GUYANA

Un expert médico-légal mandaté par Amnesty International va procéder à une seconde autopsie de Yohance Douglas

Index AI : AMR 35/005/2003

Le Dr Sidsel Rodge, professeur de médecine légale en Norvège, procèdera ce vendredi 7 janvier à une autopsie de Yohance Douglas, tué par balles par des membres des forces de police du Guyana à Georgetown, en République du Guyana, le 1^{er} mars 2003. Le professeur Rodge intervient à la demande de la famille de Yohance Douglas et d'Amnesty International. Elle intervient également en tant que consultante auprès d'Amnesty International.

Médecin légiste expérimenté, le professeur Rodge a déjà travaillé pour Amnesty International, tout dernièrement au Kenya. Elle est impliquée dans des actions de défense des droits humains organisées par la *Norwegian Medical Association* (Association médicale norvégienne), qui représente le corps médical norvégien. Elle dirige également des sessions de formation annuelle pour des médecins en Turquie et en Bosnie.

Elle devait, à l'origine, être présente en tant qu'observateur à l'autopsie de Yohance Douglas, effectuée par les services de médecine légale de l'État, afin de vérifier la conformité du déroulement de l'autopsie avec les principes inscrits dans le Manuel sur la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et les moyens d'enquête sur ces exécutions (New York, 1991). Les autorités avaient donné leur accord pour que des observateurs indépendants assistent à l'autopsie mais celle-ci a eu lieu le 5 mars hors de la présence de tout observateur.

En tant que déléguée travaillant pour Amnesty International, le professeur Rodge a un devoir de confidentialité concernant les informations à propos de l'autopsie et elle ne fera aucune déclaration écrite ou orale destinée à être diffusée pendant la durée de son séjour en République du Guyana. Elle remettra son rapport directement au secrétariat international d'Amnesty International à Londres.

Toutes les questions presse sont à adresser directement au secrétariat international d'Amnesty International au : +44 207 413 5566 ou, à partir du 8 mars à

Olivia Streater et Pier Bannister au : +1 876 929 9000.

Complément d'information

Les principes mentionnés ci-dessus stipulent, entre autres, que toute enquête portant sur des affaires de morts suspectes (exécutions sommaires, arbitraires ou extrajudiciaires) doit comporter une autopsie dûment effectuée, avec recueil et analyse de tout élément de preuve matérielle et authentique et audition des témoins. Les corps des personnes décédées doivent être conservés tant qu'une autopsie n'a pas été effectuée par un médecin, si possible expert en médecine légale. Les rapports d'autopsie doivent décrire en détail toutes les blessures, ainsi que les marques de torture. Les rapports d'autopsie doivent s'efforcer d'établir l'identité des personnes décédées ainsi que la cause de leur mort, la façon dont elles sont décédées, l'heure et le lieu des décès.

Yohance Douglas, dix-huit ans, étudiant en architecture, a été tué le 1^{er} mars 2003 à Georgetown, dans des circonstances non-élucidées. Les premiers rapports de police font état de tirs survenus au cours d'une confrontation. Des rapports ultérieurs semblent indiquer qu'il a été atteint mortellement par un tir lors d'une tentative d'interception du véhicule à bord duquel il se trouvait. Cependant des témoins affirment que des policiers en civil ont ouvert le feu sans qu'il y ait eu provocation de la part des occupants du véhicule. Les autres passagers de la voiture ont été blessés par balles, l'un deux a été gravement atteint.

L'homicide de Yohance Douglas a provoqué des protestations et des appels au changement de nombreuses personnes et organisations en République du Guyana, parmi lesquelles le Barreau de la République du Guyana, la Chambre de commerce et d'industrie de la République du Guyana, l'Association guyanienne pour les droits humains, le Syndicat de la fonction publique du Guyana (*Guyana Public Service Union*, GPSU), la communauté de l'église catholique du Saint-Esprit de North Ruimveldt, le Parti du Peuple (Réforme), le Parti progressiste populaire, le ROAR, l'Association des étudiants de l'Université du Guyana ainsi que des étudiants, assistants et professeurs de l'Université du Guyana. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATION 052/2003
vendredi 7 mars 2003

20 7413 5566 ou consulter le site
web www.amnesty.org